



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armement

Question écrite n° 4934

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'état actuel de la coopération entre la France et la Grande-Bretagne en matière d'équipement militaire. On vient, en effet, d'apprendre qu'à la suite du rapprochement des chantiers navals de BAE Systèmes et VT (ex-Vosper Thornycroft) scellé le 25 juillet dernier, le gouvernement britannique envisageait le lancement de deux porte-avions. En 2002, à l'occasion et à la suite des élections présidentielles, le président Jacques Chirac avait réaffirmé l'intention de la France de se doter d'un second porte-avions. Différentes hypothèses avaient alors été avancées pour le lancement de ce programme, notamment celui d'une collaboration avec la Grande-Bretagne. En conséquence, il lui demande si la piste de cette collaboration est toujours d'actualité ou si la politique d'équipement militaire et de défense stratégique de la France a évolué depuis dans un autre sens.

Texte de la réponse

La décision de principe sur la construction du deuxième porte-avions (PA2) ayant été prise, un montant conditionnel d'autorisation d'engagement de trois milliards d'euros a été prévu dans le projet de budget 2008. Les conditions de mise en oeuvre de cette décision seront arrêtées à l'issue des travaux d'élaboration du Livre blanc sur la défense et la sécurité, qui ont été décidés par le Président de la République. La construction du PA2 garantirait à la France la disponibilité permanente de son groupe aéronaval à l'horizon de la seconde interruption programmée pour entretien et réparation du porte-avions Charles-de-Gaulle. Ses missions seraient destinées à couvrir, dans le cadre plus général de l'action contre la terre depuis la mer, la mise en oeuvre de la composante nucléaire embarquée, la projection de puissance, ainsi que la maîtrise des espaces aéromaritimes. L'annonce récente de la Grande-Bretagne, fin juillet 2007, de mettre en oeuvre le programme Carrier Vessel Future (CVF) ne remet pas en cause la participation française au projet franco-britannique. À cet égard, la mise en place d'une organisation industrielle intégrée entre BAE Systems et VT (ex-Vosper Thornycroft) pour ce qui concerne les chantiers navals, maintient en cohérence les calendriers des deux programmes et facilite les discussions et les accords entre les industriels français et britanniques. Au vu des décisions qui seront prises par la France, le travail commun entre les acteurs des programmes français et britanniques, tant du côté des États que des industriels, pourra se poursuivre afin de maximiser les bénéfices de la coopération, notamment en terme d'études communes et d'acquisitions conjointes.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4934

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5741

Réponse publiée le : 30 octobre 2007, page 6722